
**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR25.16PR
concernant
la 1ère série de compléments au budget 2025**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 26 mai 2025 pour l'étude de la 1^{ère} série de compléments au budget 2025.

Elle était composée de Mmes et MM. Raluca VILLARD, Olivier JAQUIER, Ervin SHEU, Françoise PANASCI, Layla OUTEMZABET, Laurent ROQUIER excusé et pas remplacé, Sophie MAYOR, Présidente, excusée et remplacée par Ella-Mona CHEVALLEY et du soussigné, Vice-président, désigné rapporteur en l'absence de la Présidente.

La délégation municipale était composée de MM. Pierre DESSEMONTET, Syndic et Fabrice WEBER, Boursier et Chef du Service des finances. Nous les remercions pour leur présentation et les éclaircissements apportés.

Informations générales

Plusieurs éléments non prévisibles ont impacté le montant de ces crédits complémentaires :

- Votation sur le parking de la Place d'Armes sur une journée, sans votation cantonale et/ou fédérale avec impossibilité d'une répartition des coûts.
- Election complémentaire suite au décès de M. Ruchet.
- La demande d'être hôte d'honneur du CDN 2025 est arrivée après le bouclage du budget, et de ce fait n'a pas été prise en compte lors de son établissement.
- Les montants nécessaires à la réorganisation des bureaux de l'Hôtel de Ville sont liés à une opportunité dans le cadre de nouvelles surfaces disponibles à St-Roch, permettant également un regroupement de plusieurs services.
- Les remplacements de personnes en congé maternité sont pris en charge à 80 % par l'assurance.

Par ailleurs, comme nouvellement indiqué dans ce préavis, certains postes dans le cadre de ces crédits complémentaires sont compensés soit par une dépense non engagée ou des recettes complémentaires.

Principales informations de l'analyse détaillée

Administration générale

01200.3130.00 Prestations de services et honoraires

Le 2ème tour a coûté CHF 12'000.-- de plus que le 1er tour du fait qu'il n'était pas lié avec une autre votation (mutualisation des coûts).

0220.3130.00 Prestations de services et honoraires

Concerne la conception, la création du stand du CDN ainsi que le travail d'habillage. Des panneaux pourront être réutilisés par les services lors de diverses manifestations.

Finances

02230.3010.00 Salaires personnel administratif

Echallens sous-traitait à des prestataires privés mais n'était pas satisfait de la qualité du travail. Il s'agit du stockage et maintenance des données et de l'achat de matériel.

Sport et Bâtiments

34100.3636.08 Aides aux sociétés sportives

Besoin financier suite à la remise en état de la piste de BMX. La Commune de Grandson a également participé via un prêt à même hauteur.

02901.3144.11 Amélioration des bâtiments

Les locaux du contrôle des habitants sont repris par SSP (Service de sécurité public).

Mobilité, Travaux et Environnements

61500.3141.61 Entretien des terrains, parcs et loisirs

Expertise externe pour une mise en conformité des installations.

61504.3141.61 Entretien du réseau routier

Travaux non compris dans le cadre du Préavis PR24.24PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'150'000.- pour la restauration du Château, étape XXVIII « Tour des Gardes ». Il n'est pas exclu qu'une économie soit réalisée dans le cadre de ce crédit d'investissement.

Jeunesse et cohésion sociale

57300.3010.10/22 Salaires du personnel des auxiliaires

Il s'agit d'une augmentation des prestations.

57901.3160.00 Loyers et bail à ferme des biens-fonds

Pour de l'accueil et des activités en journée.

Urbanisme, RH, Culture et Durabilité

79001.3132.00 Honoraires conseillers externes, experts

En lien avec un chemin de mobilité douce dont l'inscription d'une servitude sur une parcelle n'a pas été effectuée lors de sa création. Remise en état de la parcelle à la charge de la Ville.

La COFI a donc analysé chaque position et nous remercions encore Messieurs le Syndic et le Boursier pour toutes leurs explications.

Considérations

De façon générale, la COFI constate que dans ces compléments, il y a moins de positions qui auraient pu être anticipées et mises au budget que les années précédentes.

Ainsi, la majorité de la commission est satisfaite tant au niveau des montants que des explications fournies par rapport à ces crédits complémentaires. La plus grande partie lui paraissant justifiée.

Une minorité de la commission, quant à elle, regrette que certains postes ne soient pas traités au travers du budget ordinaire vu qu'ils n'ont, à leurs yeux, pas une urgence primordiale.

La COFI souhaite rappeler, que les crédits complémentaires doivent être réservés aux couts imprévisibles et urgents. Les projets imprévus non urgents doivent attendre de pouvoir être inscrits au budget de l'année suivante, ceci afin de permettre de maîtriser les finances de la Ville au plus près du budget.

Conclusion

Dans ces conditions, c'est à une évidente majorité que la Commission des finances vous invite, Cher·es Conseillers et Conseillères, à accepter cette demande de crédits complémentaires telle que présentée par la Municipalité.

Pour la Commission des finances

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Juan Ramirez', with a stylized flourish at the end.

Juan RAMIREZ, Vice-Président, rapporteur
Yverdon-les-Bains, le 3 juin 2025